



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2006
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 14 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à sa lettre datée du 10 octobre 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un tableau synoptique à jour, correspondant au premier rapport national établi par la Slovaquie en application de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 14 décembre 2005, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de la Slovaquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays a-t-il fait l'une des déclarations suivantes ou est-il partie à l'un des traités, conventions ou arrangements suivants?		Oui	Dans l'affirmative, veuillez préciser (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (on se reportera aux numéros de page de la version française du rapport ou au site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	Ne possède pas d'armes de destruction massive.	
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive	
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	Ne fournit aucun appui d'aucune forme à des acteurs non étatiques.	
4	Convention sur les armes biologiques	X	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 1993	
5	Convention sur les armes chimiques	X	Déposée le 27 octobre 1995	
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1993	
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Déposé le 3 mars 1998	
8	Convention sur la protection des matières nucléaires	X	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 1993	
9	Code de conduite de La Haye	X	Adhésion le 15 novembre 2002	
10	Protocole de Genève de 1925	X	Entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1993	
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Statut accepté le 29 octobre 2002	
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)		Sans objet	
13	Autres conventions et traités	X	Traité EURATOM	

Votre pays a-t-il fait l'une des déclarations suivantes ou est-il partie à l'un des traités, conventions ou arrangements suivants?		Oui	Dans l'affirmative, veuillez préciser (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (on se reportera aux numéros de page de la version française du rapport ou au site Web officiel)
14	Autres dispositifs	X	<ol style="list-style-type: none">1. Groupe de l'Australie2. Groupe des fournisseurs nucléaires3. Arrangement de Wassenaar4. Comité Zangger	
15	Divers	X	Clause de non-prolifération type à introduire dans le cadre d'accords mixtes de l'Union européenne avec des pays tiers	

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines. Comme suite à une décision gouvernementale, le Ministère de la santé assume les fonctions de Bureau national chargé de l'application de la Convention sur les armes biologiques.
2	Acquisition	X	1. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
3	Possession	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
4	Constitution de stocks	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
5	Mise au point	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
6	Transport	X	1. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
7	Transfert	X	1. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.
8	Utilisation	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	Sera bientôt couvert par une nouvelle loi sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Complicité des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
10	Facilitation des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
11	Financement des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
14	Divers	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) : commerce, courtage	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
2	Acquisition	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 3. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
3	Possession	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
4	Constitution de stocks	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
5	Mise au point	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
6	Transport	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 3. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
7	Transfert	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 3. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Utilisation	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
9	Complicité des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
10	Facilitation des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
11	Financement des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
14	Divers	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) : commerce, courtage	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
2	Acquisition	X	1. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
3	Possession	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
4	Constitution de stocks	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
5	Mise au point	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
6	Transport	X	1. Loi 179/1998 (Commerce des matières militaires) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
7	Transfert	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matières militaires) 3. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
8	Utilisation	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
9	Complicité des activités susmentionnées	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
10	Facilitation des activités susmentionnées	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
11	Financement des activités susmentionnées	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
13	Participation d'acteurs non étatiques aux activités susmentionnées	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	
14	Divers	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) : commerce, courtage)	X	Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes biologiques et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes biologiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication					
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation					
3	Mesures de comptabilité des stocks					
4	Mesures de comptabilité lors du transport					
5	Autres mesures de comptabilité					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Directive 2000/54/CE			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X				
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X				
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	Partie à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route (ADR) et au Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID)	
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport					

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes biologiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Habilitation des installations et du personnel aux fins du traitement des substances biologiques	X	Directive 2000/54/CE			
13	Enquête de moralité					
14	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des vecteurs					
15	Réglementation concernant le génie génétique					
16	Autres lois et règlements sur la sécurité et la protection des substances biologiques	X	Directive 89/391/CE			
17	Divers	X	Le Bureau national chargé de l'application de la Convention sur les armes biologiques a été créé au sein du Ministère de la santé. Il coordonne la préparation de la législation pertinente et sera responsable de l'application de la Convention sous tous ses aspects et des questions connexes.			

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes chimiques et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

	Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes chimiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication					
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation					
3	Mesures de comptabilité des stocks					
4	Mesures de comptabilité lors du transport					
5	Autres mesures de comptabilité					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. Directive 98/24/CE			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	2. Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques) : manutention			
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	a) L'usage des produits inscrits au tableau 1 est subordonné à l'autorisation du Ministère de l'économie. L'usage auquel ils sont destinés doit être conforme aux dispositions de la Convention. L'octroi de l'autorisation est subordonné à des conditions particulières visées par la loi 129/1998. b) L'usage des produits inscrits au tableau 2 est subordonné à une déclaration annuelle relative au type et aux quantités de produits utilisés ainsi qu'aux sites concernés par les activités. Cette obligation est fonction des quantités utilisées.			

	Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes chimiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			c) L'usage des produits inscrits au tableau 3 est subordonné aux mêmes conditions que celui des produits inscrits au tableau 2.			
9	Mesures de sécurité lors du transport					
10	Autres mesures de sécurité	X	Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	Partie à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et au Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (RID)	
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport					
12	Habilitation des installations et entités, et autorisation de l'utilisation des produits chimiques					
13	Enquête de moralité					
14	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des vecteurs					
15	Autorité nationale de suivi de la Convention sur les armes chimiques					
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention	X	Ministère de l'économie			
17	Mesures de comptabilité, de sécurisation et de protection des armes chimiques anciennes	X	Loi 129/1998 (Interdiction des armes chimiques)			

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes chimiques et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
18	Autres lois et règlements sur le contrôle des produits chimiques					
19	Divers	X	Loi 300/2005 (Code pénal) – Interdiction de procéder sans autorisation à la fabrication, à l'importation, à l'exportation, au transfert, à la vente, à l'échange, au transport, au traitement, à l'acquisition, au courtage et au stockage de matières chimiques particulièrement dangereuses ou de leurs moyens de production.	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	

Paragraphe 3 a) et b) – Comptabilité, sécurité et protection des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de comptabilité au stade de la fabrication	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Règlement 302/2005 EURATOM de la Commission	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Traité EURATOM, chap. 7	
2	Mesures de comptabilité au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de comptabilité des stocks	X		X		
4	Mesures de comptabilité lors du transport	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Règlement 302/2005 EURATOM de la Commission 3. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Traité EURATOM, chap. 7 3. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	
5	Autres mesures de comptabilité	X	1. Directive 2003/122/EURATOM du Conseil 2. Directive 96/29/EURATOM		Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	1. Système national de responsabilité et de contrôle visant les matières nucléaires et contrôle des sources radioactives scellées à haute activité 2. Traité EURATOM, chap. 7	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X		X		
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X		X		
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Directives 94/55/CE et 96/49/CE du Conseil	X	1. Directive 92/3/EURATOM : notification préalable au transport 2. Itinéraire établi par l'Organe de réglementation nucléaire	
10	Autres mesures de sécurité	X	Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	Registre national des sources radioactives	

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection des installations, des matières et du transport	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	Système de protection, ensemble de normes techniques et mesures d'organisation visant à prévenir l'usage non autorisé des installations, des matières, etc.	
12	Habilitation des installations et entités, et autorisation de l'utilisation des matières nucléaires	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	
13	Enquête de moralité	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection des vecteurs					
15	Autorité nationale de suivi de la réglementation	X	Organe de réglementation nucléaire			
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. Accord de garanties de l'AIEA entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1993 2. Protocole additionnel signé le 27 septembre 1999			
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	1. Soutien au Directeur général de l'AIEA 2. Coordonnateur national : Administration slovaque de la santé publique	X	Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	1. Contribue à l'établissement de la base de données. 2. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	Registre national des sources radioactives	
19	Autres accords intéressant l'AIEA					
20	Autres lois et règlements sur les matières nucléaires, notamment pour l'application de la Convention sur la protection des matières nucléaires	X	1. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique) 2. Réglementation de la radioprotection	X	Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	

Votre pays a-t-il adopté des mesures, dispositions ou lois pour comptabiliser, sécuriser et protéger les armes nucléaires et les éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales ou autres		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
21	Divers	X	Loi 300/2005 (Code pénal) : interdiction de procéder sans autorisation à la fabrication, à l'importation, à l'exportation, au transfert, à la vente, à l'échange, au transport, au traitement, à l'acquisition, au courtage et au stockage de matières radioactives ou autres matières connexes	X	Loi 300/2005 (Code pénal)	

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement 2454/1993 de la Commission (Modalités d'application du Code des douanes communautaire)	X	Service douanier de détection des matières dangereuses et de saisie des drogues à l'aéroport de Bratislava	La surveillance des frontières concerne la frontière extérieure de l'Union européenne, les aéroports internationaux et les bureaux de poste pour le transport international des marchandises.
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	Utilisation d'appareils mobiles de radiographie et de téléavertisseurs aux fins de la détection des substances radioactives	
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
4	Organismes et autorités de suivi	X	Loi 652/2004 (Code des douanes)	X	Direction des douanes	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
6	Régime d'autorisation	X	3. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 4. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)			
7	Délivrance d'autorisations individuelles					

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Délivrance d'autorisations générales					
9	Dérogations au régime d'autorisation	X	Libre circulation des marchandises au sein de la Communauté (exceptions répertoriées à l'annexe IV au Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil)			
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère de l'économie			
12	Examen interministériel des autorisations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			
13	Listes de contrôle	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique			
15	Mesures applicables aux technologies	X	1. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			
18	Clause « attrape-tout »	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
19	Transferts immatériels	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
20	Contrôle des biens en transit	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	À l'occasion du contrôle du transit des biens à double usage sur le territoire slovaque, les services douaniers peuvent limiter ou interdire le transport d'une cargaison ou la renvoyer à l'exportateur, si la politique étrangère, la sécurité ou les intérêts commerciaux de la République slovaque l'exigent.	
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
23	Contrôle des transferts de fonds					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
26	Extraterritorialité					
27	Divers		Élaboration d'une nouvelle loi qui remplacera la loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement 2454/1933 de la Commission (Modalités d'application du Code des douanes communautaire)	X	Service douanier de détection des matières dangereuses et de saisie des drogues à l'aéroport de Bratislava	La surveillance des frontières concerne la frontière extérieure de l'Union européenne, les aéroports internationaux et les bureaux de poste pour le transport international des marchandises.
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	Appareils mobiles de radiographie, téléavertisseurs pour détecter les substances radioactives	
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
4	Organismes et autorités de suivi			X	Direction des douanes	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
6	Régime d'autorisation	X	3. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 4. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)			
7	Délivrance d'autorisations individuelles					

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Délivrance d'autorisations générales					
9	Dérogations au régime d'autorisation	X	Libre circulation des marchandises au sein de la Communauté (exceptions répertoriées à l'annexe IV au règlement 1504/2004 (CE) du Conseil)			
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère de l'économie			
12	Examen interministériel des autorisations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			
13	Listes de contrôle	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique			
15	Mesures applicables aux technologies	X	1. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	1. Règlement 1334/2002 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			
18	Clause « attrape-tout »	X	1. Règlement 1334/2002 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 300/2005 (Code pénal)	

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
19	Transferts immatériels	X	1. Règlement 1334/2002 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
20	Contrôle des biens en transit	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	La surveillance des frontières concerne la frontière extérieure de l'Union européenne, les aéroports internationaux et les bureaux de poste pour le transport international des marchandises.	
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
23	Contrôle des transferts de fonds					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
26	Extraterritorialité					
27	Divers		Élaboration d'une nouvelle loi qui remplacera la loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Slovaquie

Date du rapport :

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	1. Règlement 2913/1992 du Conseil (Code des douanes communautaire) 2. Règlement 2454/1993 de la Commission (Modalités d'application du Code des douanes communautaire) 3. Traité EURATOM	X	Service douanier de détection des matières dangereuses et de saisie des drogues à l'aéroport de Bratislava	La surveillance des frontières concerne la frontière extérieure de l'Union européenne, les aéroports internationaux et les bureaux de poste pour le transport international des marchandises.
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)	X	Appareils mobiles de radiographie, téléavertisseurs pour détecter les substances radioactives	
3	Contrôle du courtage, de la commercialisation, des négociations et de toute forme d'aide à la vente de biens et de technologies	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 3. Traité EURATOM 4. Loi 541/2004 (Loi atomique)	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
4	Organismes et autorités de suivi	X	1. Organe de réglementation nucléaire 2. Direction des douanes			
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires)	
6	Régime d'autorisation	X	3. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 4. Loi 179/1998 (Commerce des matériels militaires) 5. Loi 541/2004 (Loi atomique) 6. Loi 272/1994 (Protection de la santé publique)			
7	Délivrance d'autorisations individuelles	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	
8	Délivrance d'autorisations générales					
9	Déroptions au régime d'autorisation	X	Libre circulation des marchandises au sein de la Communauté (exceptions répertoriées à l'annexe IV au Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil)			
10	Conditions de délivrance des autorisations/visas d'exportation					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Ministère de l'économie, Organe de réglementation nucléaire, Agence d'approvisionnement d'EURATOM			
12	Examen interministériel des autorisations	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			
13	Listes de contrôle	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour périodique			

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
15	Mesures applicables aux technologies	X	1. Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
16	Mesures applicables aux vecteurs	X	Règlement 1504/2004 (CE) du Conseil			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	
18	Clause « attrape-tout »	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Application du principe en tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
19	Transferts immatériels	X	1. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage) 2. Application du principe en tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires	X	Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
20	Contrôle des biens en transit	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. La surveillance des frontières concerne la frontière extérieure de l'Union européenne, les aéroports internationaux et les bureaux de poste pour le transport international des marchandises.	
21	Contrôle des transbordements	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	X	Loi 541/2004 (Loi atomique)	
22	Contrôle des réexportations	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique) 2. Loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)	
23	Contrôle des transferts de fonds					

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
24	Contrôle des services de transport					

Votre pays dispose-t-il des lois, règlements, mesures et organismes voulus pour la surveillance de ses frontières et le contrôle de l'exportation, de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Les contrevenants sont-ils passibles de sanctions?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
25	Contrôle des importations	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique)	X	1. Loi 541/2004 (Loi atomique)	
26	Extraterritorialité					
27	Divers		Élaboration d'une nouvelle loi qui remplacera la loi 26/2002 (Commerce des biens à double usage)			

Paragrophes 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Slovaquie

Date du rapport :

Pouvez-vous apporter des précisions sur les points suivants?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle (biens, matériels, matières et technologies)	X	1. Règlement 1334/2000 (CE) du Conseil 2. Utilisation des listes de contrôle du Groupe de l'Australie, de l'Arrangement de Wassenaar et du Groupe des fournisseurs nucléaires	
2	Autres listes de contrôle	X	Liste de contrôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Tableaux I, II et III	
3	Assistance offerte	X	La Slovaquie est disposée à examiner toute demande particulière émanant d'États qui ne disposent pas des structures juridiques et réglementaires, de l'expérience et/ou des ressources nécessaires pour satisfaire aux dispositions de la résolution.	
4	Assistance demandée	X	Aucune assistance demandée à ce jour	
5	Programmes d'assistance bilatéraux, plurilatéraux ou multilatéraux	X	Contribution de l'Union européenne au Partenariat mondial du G-8 visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires, la destruction des armes chimiques, le réemploi des anciens scientifiques, le contrôle des exportations et de la sécurité aux frontières	
6	Information des industriels	X	Relation avec les industriels par consultations individuelles; recherche d'une relation plus concrète avec les industriels et le public; la Commission européenne organise périodiquement des réunions avec les industriels	
7	Information du public	X	Diffusion de l'information par l'intermédiaire des sites Web et des publications des pouvoirs publics.	